

**Procuration**

Pardevant M<sup>e</sup>. Boulen & son collègue notaires

à Rouen, soussignés -----

a comparu : -----

----- Mad<sup>e</sup> Anne Justine Caroline Fleuriot, propriétaire vivant de ses revenus demeurant à Rouen, rue de Lecat N° 33 Veuve de M. Achille Cléophas Flaubert, lors de son vivant Docteur en médecine, Chirurgien en chef de l’hotel Dieu de Rouen, Chevalier de l’ordre royal de la légion d’honneur, demeurant à Rouen, dite rue de Lecat N° 33 où il est décédé le quinze janvier dernier. -----

Madite D<sup>e</sup> Flaubert agissant : -----

1°. comme ayant droit d’après son Contrat de mariage ----- avec feu M. Flaubert, reçu par Me Reculard & son collègue – notaires à Rouen le huit février mil huit cent douze, à une moitié en propriété & jouissance & à l’autre moitié en usufruit sa vie durant des produits de la Société d’acquêts en biens meubles et immeubles établie entre M. & Mad<sup>e</sup> Flaubert ----- aux termes dudit contrat de mariage -----

2°. comme ayant droit en vertu du même contrat à la ----- moitié en usufruit tant des biens meubles que des immeubles dépendant de la succession de M. Flaubert ; -----

Et 3°. à cause de tous autres droits de propriété & d’usufruit – auxquels elle peut prétendre sur ladite Succession en ----- vertu du testament olographe de M. Flaubert en date à Rouen du vingt six mars mil huit cent quarante cinq ----- revêtu après le décès de ce dernier des formalités voulues par la loi & déposé au rang des minutes dudit M<sup>e</sup> Boulen notaire suivant acte de son ministère en date du vingt & un mars dernier. -----

Plus à cause de tous droits de reprises résultant dudit ----- Contrat de mariage ou de tous autres titres et de la loi Laquelle comparante a déclaré constituer pour son

mandataire général & spécial aux effets ci-après -----

M. François Parain, propriétaire vivant de ses revenus ----- demeurant à Nogent sur Seine (Aube) -----

à qui elle a conféré les pouvoirs ci après exprimés -----

Régir, gérer & administrer tant activement que -----

passivement les biens droits et affaires présents & à venir dans l'arrondissement de Nogent sur Seine notamment les Biens immeubles sis en cet arrondissement & qui dépendent de la société d'acquêts ayant existé entre M. et Mad<sup>e</sup> Flaubert.

----- En conséquence louer & affermer à telle personne pour le temps et aux conditions et prix que le mandataire jugera & de la haute futaie convenable tout ou partie des dits immeubles -----

----- Passer, proroger, renouveler & accepter tous baux, les résilier, ainsi que ceux existant avec ou sans indemnité, faire ces baux verbalement, par actes sous seings privés ou notariés, faire toutes réparations, constructions & embellissements, Donner et accepter tous congés ; faire tous états de lieux et récolements ; procéder à tous arpentages & fixation de limites, Empêcher et réprimer toutes usurpations, exiger des locataires et fermiers toutes réparations à leurs charges ; faire avec tous entrepreneurs et ouvriers tous devis & marchés ; payer toutes impositions ; faire toutes réclamations en dégrèvement & diminution ; présenter toutes pétitions ; faire toutes plantations de bornes ;

Vendre de la manière que le mandataire jugera correct tous bois taillés (x) soit en coupes réglées ou autrement, vendre ----- toutes récoltes sur pied ou coupées -----

----- Recevoir tous loyers, fermages, intérêts de capitaux, arrérages de rentes & autres revenus échus & à échoir, plus tous remboursements de rentes et créances & en général toutes les sommes qui sont ou pourraient être dûes à Mad<sup>e</sup> Flaubert et à la société d'acquêts ayant existé entre elle & M. Flaubert et à la succession de ce dernier ; payer toutes celles qui pourraient être dûes par Mad<sup>e</sup> Flaubert & les dites société d'acquêts & succession en principaux, intérêts, arrérages, frais et accessoires -----

----- Entendre, débattre, clore & arrêter tous comptes, en fixer, recevoir ou solder les reliquats -----

----- Suivre la liquidation ou le recouvrement de toutes créances sur particuliers & autres intérêts, se présenter à ce sujet où besoin sera ; faire toutes demandes & réclamations ; obtenir leur paiement en espèces par bons quelconques ou de toute autre manière. -----

----- Retirer de toutes administrations des postes, messageries & roulages & autres de quelque pays ou

viles que ce soit, tous paquets ou lettres chargées ou non à -----  
l'adresse de Mad<sup>e</sup> Flaubert. -----

----- Passer et accepter tous titres-nouveaux ou reconnaissance  
de rentes & créances, intervenir dans tous transports, les -----  
accepter & les tenir pour signifiés à la constituante.

----- Consentir et accepter toutes prorogations de délais  
avec toutes clauses conditions & stipulations ; consentir &  
accepter toutes antériorités. -----

----- Acquérir de toutes personnes, toutes portions de terrains  
se trouvant le long des immeubles dont on a parlé plus haut -----  
ou étant enclavés dans ces biens ; faire les acquisitions ----  
aux prix, charges & conditions que le mandataire jugera -----  
convenables ; obliger la constituante au paiement du prix & des  
intérêts qui pourront être stipulés & à l'exécution de toutes  
charges qui seront imposées ; se faire remettre tous titres &  
pièces en donner décharge ; signer tous contrats de vente ou  
procès verbaux d'adjudication ; faire faire toutes transcriptions  
dénominations, notifications & offres de paiement ; provoquer  
tous ordres ; payer toutes créances colloqués ou faire toutes  
consignations, former toutes demandes en main levée -----  
constituer avoué à cet égard - Effectuer les paiements des  
prix des acquisitions en principaux & intérêts soit comptant  
soit aux époques qui seront convenues. -----

De toutes sommes reçues ou payées donner & retirer  
quittances, décharges, reçus et acquêts, remettre et retirer titres &  
pièces, consentir & retirer décharges de ces titres ; consentir toutes  
mentions et tous émargements, stipuler & consentir avec ou  
sans garantie toutes subrogations & toutes compensations. -----

Consentir avant comme après paiement toutes mains levées  
& radiations partielles, conditionnelles ou définitives de toutes ----  
inscriptions d'office & autres ; plus consentir tous désistements avec ou  
sans réserve ainsi que la nullité de toutes saisies, oppositions  
ou tous empêchements. -----

En cas de difficultés défauts ou refus de paiements, exercer toutes  
poursuites, contraintes & diligences utiles & nécessaires faire  
commandements,  
sommations, significations, saisies arrêts saisies exécutions. Citer et comparaître  
en ~~dépen~~ demandant comme en défendant devant tous juges de paix, d'y  
concilier, traiter, transiger, compromettre, prendre arrangements, faire remises  
accorder termes & délais nommer experts & tiers experts, arbitrer

tiers arbitres, & amiables compositeurs, leur conférer tous pouvoirs, s'en rapporter à leurs décisions ou les critiquer, à défaut de conciliation se pourvoir devant tous tribunaux & cours compétents, Consentir tous avoués et avocats, les révoquer, en fonder d'autres, Plaider, appeler ou opposer, intervenir dans toutes instances, se pourvoir en garantie, défendre sur tous appels, se pourvoir en cassation, obtenir jugements et arrêts les relever, signifier, et exécuter par les voies de droit ou y renoncer ; faire tous actes conservatoires ; prendre & renouveler toutes inscriptions, donner main levée ainsi que de celles existantes, interrompre toutes prescriptions ; faire vendre tout mobilier sur saisie, faire procéder à toutes expropriations d'immeubles, provoquer ordres & distributions, y produire, affirmer, contester, obtenir bordereau de collocation, en toucher le montant, donner mains levées et désistements, de toutes inscriptions d'office consentir tous acquiescements. -----

----- Aux effets ci-dessus passer, faire & signer tous actes, Elire domicile, substituer en tout ou en partie dans les présents pouvoirs & généralement faire tout ce qui sera utile & nécessaire dans l'Intérêt de la Constituante. -----

----- Dont Acte -----

----- Fait & passé à Rouen rue du Contrat Social N°32  
----- demeure de M. Achille Flaubert, fils de la comparante L'an mil huit cent  
Rayé Deux ----- quarante six, le vingt ~~quatre~~ mai cinq mai.-----  
mots comme nuls.

Et après lecture faite la constituante a signé avec les notaires

**Cne F. Vve Flaubert**

Graindorge

Boulen

2.20 *Enregistré à Rouen le trente mai 1846*  
*F 186 R<sup>o</sup> C<sup>e</sup>.2. Reçu deux francs & vingt centimes pour le X<sup>me</sup>*  
*Bordin*